



AMBASSADE DE FRANCE EN SUISSE  
SERVICE ÉCONOMIQUE

**Veille de la situation économique et financière**  
*Du 26 mars au 6 avril 2018*

**Marchés**

	<b>Au 6/04</b>	<b>Var vs 23/03</b>
EUR/CHF	1,1782	+0,7 %
USD/CHF	0,9593	+1,3 %
SMI	8.671,04	+1,2 %
Taux 10a	-0,006 %	-6 pb

**Chiffres-clé (glissement annuel)**

- Population résidente permanente fin 2017 : 8.482.000 habitants; solde migratoire (51381 vs 71030 en 2016)
- Inflation IPCH mars : +0,7 %

**ECONOMIE**

**Conclusions préliminaires des services du FMI sur la politique économique de la Suisse**

A l'issue de la mission des services du FMI réalisée – au titre de l'article IV de ses statuts - en mars 2018 en Suisse, des conclusions préliminaires ont été adressées à la Suisse avant l'établissement du rapport d'examen complet ; ces conclusions préliminaires s'inscrivent dans la lignée des recommandations formulées dans les rapports des années précédentes :

- Politique monétaire :
  - Prendre toute décision future de resserrement de la politique monétaire en tenant compte de l'économie intérieure (qui ne suggère pas le besoin d'un resserrement à court terme) et des décisions des grandes banques centrales (afin de ne pas devoir rattraper brusquement un écart de taux d'intérêts, ce qui pourrait perturber l'économie) ;
  - Assigner plus explicitement l'outil des taux directeurs à l'objectif de stabilité des prix qui – compte tenu des délais de transmission – peut plus efficacement être atteint par cet outil que la stabilité du taux de change ;
  - sur le marché des changes, les interventions devraient être limitées aux cas dans lesquels les variations provoqueraient – en l'absence d'intervention – une volatilité temporaire de l'inflation et du PIB.
- Permettre à la politique budgétaire de jouer un rôle contracyclique accru afin d'alléger la pression pesant sur la politique monétaire notamment en conjoncture basse :
  - Examiner les possibilités de modifier le frein à l'endettement fédéral pour lui permettre de jouer un rôle contracyclique plus marqué en cas de ralentissement de la croissance, par exemple en traitant symétriquement les déficits structurels (au sens du frein à l'endettement) - compensation les années suivantes – et les excédents structurels – ne pouvant actuellement pas être utilisés pour un rattrapage des dépenses les années suivantes ;
- Surveiller en permanence les risques qui pèsent sur le marché hypothécaire et immobilier et prendre d'autres mesures pour réduire ces risques (*e.g.* limites plus strictes aux ratios prêt-valeur et dette-revenu ; surcharge de risque pondéré sur les emprunts hypothécaires d'investissement immobilier, de manière cohérente avec les

standards de Bâle), compte tenu du contexte à risque : notamment, niveau particulièrement bas des taux d'intérêt et exposition élevée des bilans à l'immobilier ;

- Entreprendre des réformes en vue de garantir à long-terme la prévoyance vieillesse.

Le diagnostic conjoncturel du FMI est en cohérence avec celui du groupe d'experts de la Confédération (cf. veille du 23 mars), s'agissant tant des prévisions de croissance (2,25 % vs 2,4 % selon le groupe d'experts) que des risques pesant sur celle-ci (principalement, ceux d'une hausse des tensions commerciales et/ou des déséquilibres sur le marché immobilier).

### **Marchés publics : rapport de la délégation des finances des chambres fédérales**

La délégation des finances des chambres fédérales a publié son [rapport](#) à destination des Commissions de finances sur ses activités en 2017. Le rapport revient notamment sur l'activité de la délégation en lien avec la révision du droit suisse des marchés publics.

Le rapport constate que le projet de révision de la loi sur les marchés publics (LMP) transmis par le Conseil fédéral au Parlement répond à plusieurs recommandations formulées par la délégation des finances (identification des soumissionnaires ayant déjà fait l'objet de plusieurs avertissements, publication électronique des contrats dont la valeur excède 50.000 CHF et droit de regard sur les adjudications effectuées en monopole).

La délégation des finances recommande au Conseil fédéral de « *définir une stratégie cohérente de la Confédération en matière d'acquisitions* » qui serait « *la synthèse de toutes les stratégies existantes et [tiendrait] compte des prescriptions de la LMP relatives aux acquisitions de l'administration fédérale, par exemple en ce qui concerne les objectifs de transparence, de concurrence et le caractère exceptionnel des adjudications de gré à gré dépassant les valeurs seuil, le recours aux nouveaux instruments d'adjudication ou encore la prise en considération et la pondération des critères d'adjudication principaux et secondaires* ». La délégation des finances recommande également au Conseil fédéral de réformer les procédures d'acquisition de la Confédération, en les plaçant sous la responsabilité d'une même unité et en les standardisant.

La délégation des finances note la réduction du nombre de marchés dépassant les valeurs seuils OMC, mais cependant adjugés de gré à gré et demande une réduction du montant total des marchés concernés (1,066 Mrds CHF en 2017)<sup>1</sup>.

### **Commerce extérieur : adaptation du droit pour mettre en œuvre l'ALE AELE-Géorgie**

Le Conseil fédéral a procédé aux modifications des ordonnances nécessaires à l'application de l'accord de libre-échange (ALE) signé le 27 juin 2016 entre la Géorgie et l'Association européenne de libre-échange (AELE), qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2018 en Suisse.

---

<sup>1</sup> La loi et l'ordonnance fédérales sur les marchés publics reprennent les dispositions de l'accord OMC sur les marchés publics de 1994 permettant le recours à la procédure de gré à gré pour l'adjudication de marchés publics dépassant les seuils dans un nombre restreint de cas précis, e.g. lorsqu'aucune offre n'est présentée dans le cadre de la procédure ouverte ou sélective ou aucun soumissionnaire ne répond aux critères de qualification. L'adjudicateur est tenu de rédiger un rapport mentionnant la disposition en vertu de laquelle le marché a été passé.

Les modifications adoptées par le Conseil fédéral visent notamment à mettre en œuvre les concessions tarifaires incluses dans l'accord. L'ALE permet en effet de « *supprimer, intégralement ou en partie, les droits de douane sur la majeure partie du commerce bilatéral avec la Géorgie et d'encourager les échanges commerciaux par la simplification des procédures douanières* ». L'accord prévoit la suppression des droits de douane sur la plupart des produits industriels ainsi que des concessions tarifaires côté suisse sur certains produits agricoles, transformés ou non, tels que les produits laitiers et le chocolat. Grâce à cet accord, « *les États de l'AELE obtiennent un accès au marché similaire à celui de leurs principaux concurrents de l'UE sur ce marché d'exportation.* »

### **Relations Suisse-Vietnam/Thaïlande : déplacement de Doris Leuthard au Vietnam et en Thaïlande**

La Conseillère fédérale en charge de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, Doris Leuthard, s'est rendue en Thaïlande et au Vietnam pour discuter des points suivants :

- les négociations en cours d'un accord de libre-échange entre le Vietnam et l'AELE ;
- la création d'un partenariat stratégique avec le Vietnam dans le domaine de l'innovation ;
- l'extension de la coopération bilatérale dans les secteurs énergétiques et environnementaux, notamment le développement de la force hydraulique au Vietnam ;
- la mise en place d'un partenariat stratégique avec la Thaïlande, qui se dit « *ouverte à d'autres investissements et innovations suisses, en particulier dans les domaines de l'efficacité énergétique et de la mobilité* ».

## INNOVATION

### **Transport : le DETEC autorise la mise en service pour essai d'un 6<sup>e</sup> véhicule automatisé**

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) vient d'autoriser la circulation, à titre d'essai, d'un bus autonome à partir de mars 2018 à Neuhausen am Rheinfall. Le bus sera intégré aux lignes de transport existantes.

L'expérimentation de véhicules autonomes en Suisse requiert une autorisation du DETEC, délivrée après examen conjoint de l'OFROU et de l'Office fédéral des transports (OFT). L'octroi de l'autorisation est conditionné à plusieurs conditions, relatives notamment au risque du projet pilote et à la présence d'un accompagnateur dans chaque véhicule, capable de reprendre le contrôle du véhicule si nécessaire.

La première autorisation d'un véhicule autonome en Suisse date de 2015 ; elle portait sur une voiture de tourisme autonome à Zurich. Le bus autonome constituera le 6<sup>e</sup> véhicule autonome dont l'essai a été autorisé en Suisse ; quatre autres essais sont en préparation à l'Office fédéral des routes (OFROU).

## **Transport: Nissan et des chercheurs de l'EPFL ont développé un système permettant de lire les signaux cérébraux des conducteurs**

Le constructeur automobile Nissan a présenté un système développé en partenariat avec des chercheurs de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) permettant d'optimiser la conduite par la détection des signaux cérébraux des conducteurs. En 2014, les chercheurs de l'EPFL ont transféré le système à Nissan, qui a depuis continué à le développer avec leur appui et l'a intégré à l'un de ses prototypes.

L'objectif poursuivi par ce partenariat est « *de laisser le plaisir de la conduite au chauffeur, tout en augmentant ses compétences grâce à la technologie* », d'après une chercheuse de l'EPFL. L'équipe de chercheurs est parvenue à lire les signaux cérébraux des conducteurs indiquant une intention d'action (e.g. de freinage) afin de les transmettre au véhicule, capable d'anticiper l'action afin de faciliter la conduite. Les signaux, détectés grâce à un casque doté de capteurs, sont transmis au système d'exploitation de la voiture, qui est en mesure de les interpréter et de réagir en conséquence. Dans l'exemple choisi, le véhicule peut ainsi freiner 0,2 à 0,5 secondes avant le conducteur. Le système développé doit également permettre de personnaliser le logiciel en fonction du conducteur.

## **Medtech/horlogerie : lancement d'un projet pour favoriser les synergies entre les industries de l'horlogerie et medtech**

Les organisateurs du salon savoir-faire horloger, micro-technologies et technologies médicales, présent à Genève depuis 6 ans, vont s'associer à Inartis, fondation sans but lucratif visant à promouvoir l'innovation, en particulier dans le domaine des sciences de la vie, afin de rapprocher l'industrie horlogère et la Medtech suisses.

Les deux organisations ont annoncé le lancement d'un challenge Watch Medtech Innovation, qui vise à accompagner les professionnels des deux secteurs industriels dans le développement de projets transdisciplinaires, estimant que les technologies développées dans les deux secteurs industriels peuvent être complémentaires. L'objectif est de favoriser les synergies, notamment en promouvant les transferts de technologies entre les deux secteurs. Le Challenge fonctionnera sur la base d'un appel à projets. Les 5 projets sélectionnés pourront notamment bénéficier du soutien de l'incubateur de la Fondation Inartis.

## **Soutien à l'innovation : 179 emplois créés en 2017 par les entreprises labellisées « Scale up Vaud »**

Selon Innovaud, l'agence de soutien à l'innovation du canton de Vaud, les entreprises de son programme « Scale up Vaud » ont créé 179 emplois sur le territoire suisse en 2017.

Innovaud, a créé le programme « Scale up » en 2016, afin de soutenir les entreprises innovantes situées à un stade plus avancé de leur développement que les start-up. Afin de pouvoir bénéficier du label « Scale up Vaud », les entreprises doivent présenter une progression annuelle de nombre d'emplois de 20% et exister depuis au moins 3 ans. 21 entreprises ont d'ores et déjà été soutenues par le programme, représentant 1300 emplois, dont 961 en Suisse et 4 devraient être labellisées d'ici la fin de l'année. Deux d'entre elles ont par ailleurs récemment procédé à des levées de fonds de plusieurs millions de francs (10 Mions CHF pour BestMile et 20 Mions CHF pour Abionic).

## **SECTEUR FINANCIER**

### **Chiffres-clé de la place financière suisse (secteur financier dont assurance) publiés par le SFI**

Selon le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI) :

- La contribution de la place financière suisse au PIB est passée de 12,8 % en 2007 à 9,1 % en 2017, un niveau supérieur aux Etats-Unis (7,5 %) et au Royaume-Uni (6,5 %)
- Sur la même période, le nombre d'emplois de la place financière a légèrement progressé (de 206.223 à 213.454) – la progression des effectifs dans les activités auxiliaires ayant plus que compensé leur recul dans les services financiers hors assurance ; leur part dans l'emploi total a légèrement reculé (de 5,8 % à 5,5 %) ;
- Alors qu'elles ont fortement reculé par rapport à l'avant-crise, les exportations nettes de services financiers se sont presque stabilisées sur la période récente ;
- Le stock d'IDE détenu par les sociétés suisses dont l'activité principale en Suisse est l'assurance s'est sensiblement accru entre fin 2014 (72 Mds CHF) et 2016 (84 Mds CHF), celui du secteur bancaire ayant rebondi (à 86 Mds CHF fin 2016) ;
- Le stock de crédits hypothécaires octroyés par la place financière suisse représentait 974 Mds CHF fin 2017 (source : BNS), soit environ 146 % du PIB.

### **Régulation du secteur financier : le directeur de la FINMA s'est exprimé sur les changements numériques (cryptomonnaies/cyberrisques)**

Lors de la conférence de presse annuelle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), son directeur, Mark Branson, s'est exprimé sur les innovations et les changements technologiques dans le secteur financier :

- Au sujet des nouveaux modèles commerciaux, notamment ceux qui concernent les cryptomonnaies, il a souligné que le but de la FINMA « *est que les innovateurs apportent une saine concurrence sans que l'intégrité de la place financière ne s'en trouve menacée* » ; en février (*cf. veille du 23 février*), la FINMA a publié un guide sur sa pratique en matière d'évaluation prudentielle des Initial Coin Offerings (ICOs) ;
- Selon lui, « *les cyberattaques sont devenues le principal risque opérationnel pour le système financier* » ; la FINMA aurait approfondi de manière ciblée ses connaissances dans ce domaine ; le Directeur de la FINMA a plaidé en faveur d'une intensification des échanges interdisciplinaires sur les cyberrisques, au sein du secteur public et avec d'autres acteurs de la branche.

### **Relations Suisse-Japon : visite d'Ueli Maurer et signature d'une convention sur les technologies financières**

Ueli Maurer s'est rendu le 5 avril au Japon, où il a rencontré le vice-premier ministre et ministre des finances japonais. Ueli Maurer s'est également entretenu avec le gouverneur de la banque centrale japonaise et le commissaire de l'agence japonaise des marchés financiers.

Ce dernier a signé avec le président du conseil d'administration de l'Autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA) une convention de coopération « *en vue de favoriser la collaboration dans le domaine des technologies financières* ».

## La BNS s'exprime sur le potentiel de la « blockchain » dans le secteur financier

Dans un [discours](#) sur les évolutions du numérique et les marchés financiers, Andréa Maechler, membre de la Direction générale et cheffe du 3<sup>ème</sup> département de la BNS, a souligné dès son introduction l'utilité de s'ouvrir aux innovations tout en gardant un regard critique sur leur finalité :

- Les « *cryptomonnaies* » ne remplissent pas suffisamment les fonctions économiques de la monnaie (être un moyen de paiement largement accepté, servir d'unité de compte pour établir la valeur des biens et services échangés et jouer le rôle de réserve de valeur) pour pouvoir être considérées comme telles et constituent plutôt un instrument de placement spéculatif ;
- La technologie « *blockchain* » (ou « *distributed ledger technology* » - DLT) qui les sous-tend présente en revanche un potentiel certain ; elle pourrait par exemple fournir des solutions efficaces et sécurisées pour les flux d'informations numériques ; la DLT permet d'attribuer clairement les qualités de propriétaire sur un réseau d'ordinateurs sans l'intervention d'une partie tierce centrale, cette particularité offrant « *des possibilités d'utilisation intéressantes également au niveau du secteur financier* ».

Son discours se fonde sur quatre axes structurants :

- 1) Le potentiel de la DLT pour l'infrastructure des marchés financiers, qui serait particulièrement prometteuse dans les domaines suivants – la BNS étant « *favorable aux innovations qui renforcent l'efficacité des processus* » :
  1. Le règlement des opérations sur titres, requérant actuellement la coordination – génératrice de coûts de transaction - d'un grand nombre d'acteurs (courtiers, banques, fournisseurs de services de règlement et dépositaires), alors que la DLT permet en principe de transmettre des informations sécurisées (distribution) à de nombreuses parties en même temps (synchronisation) ;
  2. Les paiements internationaux – « *réputés lents, opaques et coûteux* » par rapport aux paiements nationaux – dont l'écosystème actuel est constitué de nombreuses parties prenantes.
- 2) Dans le domaine de la répartition éprouvée des tâches entre les établissements bancaires et la banque centrale, le potentiel de la DLT fait cependant l'objet de nombreuses zones d'ombre :
  1. Les paiements de gros montants, revêtant une grande importance pour l'économie réelle, doivent être effectués via un moyen de paiement fiable (aujourd'hui, ceux qui nécessitent un traitement rapide entre intermédiaires financiers au sein d'un même espace monétaire, sont souvent réglés en monnaie centrale via des systèmes à règlement brut en temps réel – RBTR - présentant de fortes garanties de prévention du risque systémique, comme le SIC en Suisse) ; il subsiste « *beaucoup de zones d'ombre* » quant à la possibilité d'utiliser la DLT dans les systèmes RBTR : en termes d'extensibilité, de sécurité des données et de fiabilité, la DLT n'est, à ce stade, pas à la hauteur des exigences prescrites ;
  2. La BNS s'interroge toutefois sur la mise en œuvre de la coexistence entre les nouvelles solutions DLT et les systèmes RBTR et indique qu'une interface technique entre les deux pourrait être envisagée ; une solution fondée sur la

DLT pourrait permettre de régler la partie monétaire des transferts de titres, mais il subsiste également à cet égard plusieurs zones d'ombre ; une solution dans laquelle le règlement serait effectué par un token (dispositif privé d'authentification) établi dans un système DLT est à l'étude, par exemple en Suisse avec le projet « *Utility settlement coin* ».

- 3) La DLT n'est qu'un élément de la Fintech, seules 15 % des 220 sociétés suisses de Fintech étant actives dans le domaine de la DLT ; le trafic des paiements de détail (particuliers et entreprises) - faisant l'objet d'une « *évolution technologique fulgurante* » répondant aux attentes croissantes de rapidité des consommateurs – fait partie des autres domaines prometteurs de la Fintech ; « *bien entendu, il est essentiel que dans le cadre de ce processus d'innovation, les questions sensibles touchant à l'utilisation abusive ou criminelle des technologies ou à la protection des clients soient abordées d'une manière efficace et coordonnée au niveau international* ».
- 4) Andrea Maechler rejette l'idée - discutée par certains acteurs suisses - de créer un « *franc cryptographique* » impliquant la BNS, estimant que « *les avantages en seraient faibles, et les risques dans le domaine de la stabilité financière, incalculables, car le système à deux niveaux qui a fait ses preuves jusqu'ici serait remis en question* ».

A deux reprises, Andrea Maechler a indiqué qu'au-delà des paiements de gros montants présentant une dimension systémique (pour lesquels un système particulièrement fiable impliquant un rôle de la banque centrale est nécessaire), le fait que les autres paiements soient gérés par les acteurs privés permet aux meilleures idées de s'imposer.

### **Banque : trois petites et moyennes banques privées ont lancé une plateforme commune de capital-investissement pour proposer à leurs clients des placements non-cotés**

Les banques privées genevoises Banque Pâris Bertrand Sturdza (PBS), Bordier<sup>2</sup> et Reyl (13,2 Mds CHF d'actifs sous gestion fin 2016 toutes activités confondues) préparent le lancement d'une coentreprise à parts égales dédiée aux investissements non-cotés ; l'entité, dénommée Hermance Capital Partners, est actuellement en cours de développement au sein de PBS.

Cette structure vise à permettre à leurs clients ayant 2 à 3 MCHF de patrimoine à placer d'accéder aux « *bons véhicules d'investissement* » dans le segment non-coté (fonds dont le « *ticket d'entrée* » est de 5 à 10 MUSD) – ces placements, considérés décorrélés du marché actions, constituant une opportunité de diversification de leur portefeuille. Hermance Capital Partners a collecté 80 MCHF à ce jour et a l'objectif de gérer 2 Mds CHF sur le segment non-coté à l'horizon de dix ans et de diversifier les fonds qu'elle propose (deux actuellement).

Les trois banques privées envisagent d'intégrer au sein de la structure deux nouvelles banques et n'excluent pas à terme d'en proposer les services à de petits gestionnaires de fortune n'en faisant pas partie (gérants indépendants et « *family offices* » par exemple).

---

<sup>2</sup> Ayant conservé le statut de « *banquier privé* » la dispensant de publier ses comptes et étant membre de l'Association de banques privées suisses (ABPS).

## SECTEURS NON FINANCIERS

### **Energie : publication de l'OFEN sur l'origine de l'énergie consommée en Suisse**

D'après les [données](#) publiées par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) - portant uniquement sur l'électricité dont la source est connue<sup>3</sup> - 55,9% de l'électricité consommée en Suisse en 2016 provenait des grandes centrales hydrauliques et 6% du photovoltaïque, de l'énergie éolienne, des petites centrales hydrauliques et de la biomasse (dénommées « nouvelles énergies renouvelables » en Suisse). Le nucléaire représentait quant à lui 16,9% du courant consommé.

La part de courant indigène dans le courant consommé varie selon la source d'énergie : 85,9% pour le courant issu des grandes centrales hydrauliques; 91,8% \* pour le nucléaire et 95% pour les nouvelles énergies renouvelables. L'importation par la Suisse d'une partie de son électricité explique la différence par rapport aux chiffres de la production suisse. En effet, l'énergie produite en Suisse est issue à 59% de la force hydraulique, 33% du nucléaire<sup>4</sup> et 5% des nouvelles énergies renouvelables.

La part de l'électricité consommée en Suisse issue du nucléaire a reculé de 59% par rapport à 2005, passant de 41,1 à 16,9% et celle de l'électricité issue d'énergies fossiles de 61% sur la même période, passant de 2,2 à 0,85%. La part de l'hydraulique s'est corrélativement accrue de 66% (passant de 33,8 à 55,9%). Les trois quarts de l'électricité issue des nouvelles énergies renouvelables et produite en Suisse ont reçu un soutien fédéral par le biais de la rétribution à prix coûtant du courant injecté. Ce système, destiné à encourager le développement de l'exploitation des énergies renouvelables, est financé par un supplément sur le réseau haute tension, payé par tous les consommateurs.

### **Santé : le Conseil fédéral propose de mesures contre la hausse des coûts du système de santé suisse**

Le Conseil fédéral a annoncé un ensemble de mesures destinées à lutter contre la hausse des coûts du système de santé suisse et celle des primes de l'assurance maladie obligatoire. Les mesures proposées sont issues des propositions formulées par un groupe d'experts internationaux en 2017. Les mesures seront regroupées en deux paquets:

- Le premier paquet, comportant des mesures concernant les projets pilotes, les tarifs, la gestion des coûts et le système du prix de référence, sera mis en consultation à l'automne 2018. Parmi les mesures proposées figurent notamment :
  - o la création d'une organisation tarifaire nationale pour les soins ambulatoires ;
  - o le renforcement du contrôle des factures ;
  - o l'introduction d'un droit de recours des assureurs contre les listes cantonales des hôpitaux ;
  - o l'autorisation de projets pilotes susceptibles de réduire les coûts de santé, en dehors du cadre de la loi sur l'assurance maladie ;
  - o un système de prix de référence pour les médicaments.

---

<sup>3</sup> Le communiqué précise que la provenance et la composition de 19,4% du courant consommé en Suisse sont invérifiables. D'après l'OFEN, « *cette proportion constante relativement élevée pourrait venir du fait que les entreprises à forte consommation d'électricité achètent du courant d'origine fossile et nucléaire\* sur le marché européen sans acquérir les garanties d'origine correspondantes* ».

<sup>4</sup> Sachant que l'une des cinq centrales nucléaires suisses – Beznau 1 – était à l'arrêt en 2015.



- Le deuxième paquet de mesure est prévu pour 2019. L'objectif de ce deuxième volet sera de « *décharger l'assurance obligatoire des soins (AOS)* » et « *d'optimiser le système de santé et de le rendre plus efficient* ».

Par ailleurs, le Conseil fédéral organisera d'ici fin 2018 une discussion sur l'introduction d'un plafond contraignant pour l'AOS, avec un système de sanctions afin de « *sensibiliser les acteurs aux coûts* ».

### **Défense : Rapport du DDPS sur les projets en cours**

Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a publié son deuxième [rapport](#) sur les projets en cours les plus importants. Le rapport fait notamment état des principales avancées réalisées en 2017 ainsi que des principaux défis pour l'armée suisse. Parmi ceux-ci figurent :

- Des besoins en équipement et en renouvellement du matériel « *particulièrement importants* » :
  - o en matière d'équipement, « *il est nécessaire de combler les lacunes d'équipement par des acquisitions de remplacement et des acquisitions subséquentes de matériel, et d'effectuer des investissements immobiliers* » ;
  - o pour ce qui est du matériel, le rapport affirme que « *d'ici 2030, de nombreux systèmes arriveront au terme de leur durée d'utilisation prévue, notamment le F/A-18 Hornet, le F-5, l'obusier blindé M109, le char de combat Léopard II* ».
- Des besoins financiers qui s'élèvent à 5 Mrds CHF par an, répartis entre :
  - o les dépenses de fonctionnement – 3 Mrds ;
  - o les crédits pour l'équipement et le matériel à renouveler, les études de projet, les essais, les préparatifs d'achat, les munitions d'instructions et la gestion des munitions – 2 Mrds ;
  - o un besoin en financement pour les projets d'acquisition, pour lesquels « *la croissance réelle annuelle du budget de l'armée décidée par le Conseil fédéral (1,4% dès 2021) revêt une importance cruciale, et même dans ces conditions il faudra définir des priorités* ».

Le rapport mentionne également pour l'année 2018 :

- l'adoption d'une politique d'armement actualisée ;
- la présentation par le DDPS de plusieurs projets d'acquisitions possibles ;
- l'adoption par le Conseil fédéral de l'ordonnance sur la cyberdéfense militaire ;
- l'adoption par le Conseil fédéral du message accompagnant la révision de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile ;
- l'adoption par le Conseil fédéral d'un message sur la sécurité du réseau de données.

### **Energie : Alpiq vend ses activités industrielles à Bouygues Construction**

Le groupe suisse Alpiq a annoncé avoir « *signé un accord à hauteur de 850 millions de CHF avec Bouygues Construction dont le siège est à Guyancourt. Cet accord porte sur la vente des activités de services et d'ingénierie, qui comprennent InTec et le Groupe Kraftanlagen. Le « closing » est prévu pour le deuxième semestre 2018. La vente s'effectue sous réserve des conditions d'exécution usuelles et de l'approbation des autorités de la concurrence de l'UE et de la Suisse.*

*[...] Avec ce désinvestissement, Alpiq se focalise sur son cœur de métier: la production d'électricité en Suisse ainsi que les activités internationales qui comprennent le parc de centrales flexible et diversifié, les nouvelles énergies renouvelables et une solide présence*

*sur le marché du négoce d'énergie. [...] Alpiq conservera les domaines suivants: Digital & Commerce (négoce international d'énergie ainsi que prestations clients avec des produits structurés et des solutions numériques), la production des centrales thermiques internationale et les nouvelles énergies renouvelables ainsi que Generation Switzerland (production d'électricité en Suisse).»*

Pour Philippe Bonnavé, Président-Directeur Général de Bouygues Construction : *« Alpiq Engineering Services et Bouygues Construction partagent les mêmes valeurs, la même culture de l'innovation et de l'excellence opérationnelle. C'est avant tout la qualité des femmes et des hommes engagés au quotidien qui porte nos succès. Forte du regroupement de ces expertises et de la complémentarité de nos métiers, cette acquisition fait de Bouygues Construction un acteur de référence de l'énergie et des services en Europe ».*

### **Cosmétique : Givaudan annonce la reprise du groupe français Naturex**

L'entreprise suisse Givaudan, spécialisée dans la fabrication d'arômes et de parfums, a conclu un accord portant sur le rachat de l'entreprise française Naturex, spécialisée dans l'extraction, la purification et la formulation d'ingrédients naturels pour les industries agroalimentaire, cosmétique et pharmaceutique.

Givaudan va dans un premier temps acquérir 40,6% des parts de Naturex, pour un montant de 616,6 Mions CHF, avant de lancer une offre publique d'achat sur le reste des parts en circulation. Au total, l'opération valorise Naturex à 1,29 Mrds EUR. L'opération devrait avoir lieu en 2018.

Selon le directeur général de Givaudan, l'acquisition de Naturex *« correspond pleinement à [la] stratégie 2020 [de Givaudan] dont le but est de renforcer [l]'offre dans les produits naturels »* et vient *« renforcer [le] savoir-faire grâce à son solide portefeuille d'extraits de plantes et d'ingrédients naturels »*. Le directeur de Naturex a quant à lui affirmé que cette opération vise à constituer *« un leader dans le domaine des ingrédients naturels »*.

Cette opération s'inscrit dans une politique de rachat de l'entreprise : Givaudan a déjà acquis 4 entreprises au cours des quatre dernières années (Active Beauty en 2014, Induchem en 2015, Spicetec en 2016 et Activ International en 2017) et entend conclure le rachat de Centroflora Nutra et d'Expressions parfumées en 2018.

### **Pharmacie : Novartis cède sa part dans la co-entreprise qu'elle détient avec GSK pour se recentrer sur ses activités stratégiques**

Novartis a annoncé le 27 mars son intention de céder sa part dans la co-entreprise détenue avec le groupe pharmaceutique suisse GSK. Novartis possède à l'heure actuelle 36,5% de la co-entreprise, que le groupe va céder à GSK pour un montant de 13 Mrds USD au 2e semestre 2018. La transaction requiert encore l'accord des actionnaires de GSK. La co-entreprise avait été créée en 2015, dans le cadre d'un accord d'échange de portefeuille avec GSK.

Novartis entend ainsi se recentrer sur des « priorités stratégiques ». Vas Narasimhan, directeur de Novartis a indiqué que *« le moment est opportun pour que Novartis se désengage d'un actif non essentiel à un prix attractif [...] cela renforcera la capacité [de Novartis] à investir pour développer [son] cœur de business, générer du rendement pour les actionnaires et procéder à des acquisitions créatrices de valeurs »*<sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup> Traduction de l'anglais.

## **Santé : Roche finalise le rachat de Flatiron Health**

Roche a finalisé le rachat de la start-up américaine Flatiron Health, annoncé en février 2018, pour un montant de 1,9 Mrd USD. Roche possédait déjà 12,6% des parts de Flatiron Health.

Flatiron Health est spécialisée dans l'exploitation de plateformes de recherche et de suivi en oncologie. L'entreprise opère des plateformes de données médicales, collectées auprès de plus de 260 cliniques et entreprises pharmaceutiques. L'acquisition permettra à Roche de bénéficier de la technologie développée par Flatiron Health pour sa propre recherche dans le domaine oncologique.

## **ACTUALITE POLITIQUE ET SOCIALE**

### **Relations UE-Suisse : lancement de la consultation sur la contribution de la Suisse en faveur de certains Etats membres de l'UE**

Le Conseil fédéral a lancé le 28 mars la procédure de consultation sur la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains Etats membres de l'UE. Dans le cadre de contribution à l'élargissement, la Suisse participe à des projets dans des pays ayant rejoint l'UE après 2004. Plus de 250 projets ont ainsi été soutenus par la Suisse depuis 2007. La deuxième contribution, équivalente à la première, vise à continuer ces efforts. L'avant-projet prévoit un investissement de 1.302 Mions CHF sur 10 ans, répartis de la manière suivante :

- 1.102 Mions CHF pour les pays ayant rejoint l'UE après 2004, afin de renforcer la cohésion au sein de l'UE. Le Conseil fédéral a notamment défini la formation professionnelle comme un thème prioritaire pour les projets à venir. « *En fonction des priorités des pays partenaires, les fonds pourront également être investis dans d'autres domaines tels que la protection de l'environnement et du climat, la promotion de la société civile, la coopération dans le domaine de la recherche, la santé et les prestations sociales, le développement du secteur privé et la sécurité* » ;
- 200 Mions CHF pour financer différentes mesures dans le domaine migratoire, dans les pays de l'UE fortement exposés aux flux migratoires, indépendamment de leur date d'entrée dans l'UE.

D'après le communiqué du Conseil fédéral : « *La deuxième contribution constitue un investissement dans la sécurité, la stabilité et la prospérité, et répond ce faisant aux intérêts de la Suisse. Le Conseil fédéral a régulièrement souligné l'importance d'une bonne coopération avec l'UE et affirmé à maintes reprises sa volonté de consolider les relations bilatérales. Grâce à sa deuxième contribution, la Suisse pourra renforcer et approfondir ses relations bilatérales avec les pays partenaires et l'UE dans son ensemble. L'octroi d'une deuxième contribution par la Suisse est une décision autonome et n'a pas de lien direct avec les autres dossiers, mais elle s'insère dans le cadre des relations bilatérales Suisse-UE.*

[...] *Une fois [la consultation] achevée, le Conseil fédéral analysera les résultats, réexaminera en parallèle l'état des relations d'ensemble entre la Suisse et l'UE ainsi que les progrès réalisés, notamment ceux concernant la reconnaissance de l'équivalence de la bourse suisse, et décidera sur cette base de la suite à donner* ».

### **Relations Suisse-Chine : déplacement d'Ignazio Cassis en Chine**

Le Conseiller fédéral en charge des affaires extérieures, Ignazio Cassis, a rencontré son homologue chinois lors de son premier déplacement hors d'Europe, en Chine et en Mongolie.

Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) a annoncé que la rencontre avait abouti à la création d'une plateforme stratégique, qui réunira tous les deux ans, en marge du Forum économique mondial (WEF) à Davos, représentants politiques et économiques. Les discussions ont également porté sur la volonté commune des deux ministres d'élargir la portée de l'accord de libre-échange signé entre les deux pays en 2014.

### **Emigration : la France, premier pays d'accueil des Suisses à l'étranger**

D'après les données publiées par l'Office fédéral de la statistique, 751.800 citoyens suisses, soit 11% de l'ensemble des personnes titulaires d'un passeport suisse, résidaient à l'étranger fin 2017, dans près de 200 pays. 74,6% des Suisses à l'étranger possèdent, outre la nationalité suisse, une ou plusieurs autres nationalités.

La grande majorité des Suisses de l'étranger réside en Europe : 60% vivent dans un pays membre de l'UE ou de l'AELE, les trois quarts d'entre eux vivant dans un pays limitrophe de la Suisse.

La France demeure, de loin, le premier pays d'accueil des expatriés suisses : plus d'un quart (26,1%) des Suisses de l'étranger, soit 196.300 personnes, vivaient en France métropolitaine ou dans un des territoires d'outre-mer français fin 2017. Viennent ensuite l'Allemagne (88.600 ressortissants suisses), l'Italie (49.600) et le Royaume-Uni (35.000). En dehors de l'Europe, ce sont les Etats-Unis qui accueillent le plus de ressortissants suisses (79.900), devant le Canada (39.700) et l'Australie (24.900).